



Module « espèces coloniales »

La nidification des espèces coloniales mérite d'être renseignée le plus précisément possible. Contrairement aux oiseaux se reproduisant de manière isolée, des paramètres tels que le nombre de couples, de nids, etc. méritent d'être mentionnés. Tout comme une localisation précise de la colonie, afin que celle-ci puisse être contrôlée les années suivantes. Ainsi, quand vous saisissez l'observation (avec un code Atlas égal ou supérieur à 10) de l'une des espèces suivantes :

- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Hirondelle de rivage
- Héron cendré
- Bihoreau gris
- Aigrette garzette
- Guêpier d'Europe
- Corbeau freux
- Grand Cormoran

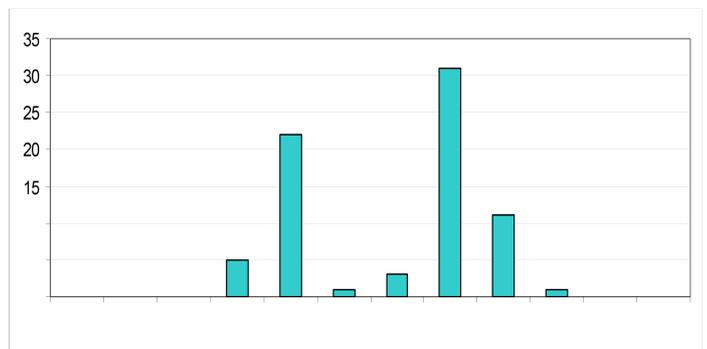
...une fenêtre supplémentaire apparaîtra après le formulaire de saisie habituel dans laquelle vous aurez des champs complémentaires à remplir :

Une localisation précise vous sera également demandée, en déplaçant le curseur rouge sur l'endroit exact de la colonie (non pas en se limitant à pointer sur une pastille « lieu-dit »).



Hirondelles rustiques (photo : R.MARIE BANCILLON)

A la recherche du Bécasseau de Temminck



Phénologie de passage du Bécasseau de Temminck en Côte-d'Or depuis 1979 (n=74)

C'est au moins d'août que vos chances de découvrir ce petit limicole sont les plus grandes. Côté mensurations, le Bécasseau de Temminck joue dans la catégorie des poids plumes. Il n'atteint même pas la taille du Petit Gravelot, avec lequel on pourra parfois le comparer directement. Niveau plumage, rien d'extravagant : l'oiseau arbore un plumage brun sable dessus (plus ou moins uniforme selon son âge), blanc dessous. Il peut rappeler un Chevalier guignette miniature, mais sans la remontée blanche sur les côtés du cou. Ses pattes jaunâtres sont également à noter, notamment

pour la différencier du Bécasseau minute. Pour le découvrir, rien de mieux que d'attendre qu'un orage soit passé et fait poser des migrateurs durant la nuit pour aller visiter la zone humide la plus favorable de son secteur. Il pourra s'agir d'une gravière avec des berges en pentes douces, d'un étang avec vasières, etc. Si vos recherches finissent par payer, n'oubliez pas que le Bécasseau de Temminck, en tant que rareté régionale, fait partie des espèces soumises à homologation régionale.



Bécasseau de Temminck (photo : A.ROUGERON)

Le Comité d'Homologation Régional de Bourgogne (CHR)

Le but du CHR est avant tout de dépersonnaliser les décisions concernant la validité des observations d'oiseaux rares, et d'en analyser les données. Ce comité, actuellement constitué de 7 membres, est à joindre à l'adresse suivante : bourgognechr@gmail.com. C'est à cette adresse que vous devez envoyer vos fiches (en format pdf si possible) et photographies. La [liste](#) des espèces soumises à homologation régionale et la [fiche descriptive](#) à remplir, sont téléchargeables.

Comme cela est le cas dans la plupart des comités d'homologation, les conditions d'acceptation des fiches seront les suivantes :

- unanimité : l'observation est homologuée,
- un refus : la fiche est rediscutée par tous les membres du comité d'homologation,
- plus d'un refus, la fiche est refusée.

Les [rapports annuels](#) eux aussi sont consultables sur le site du CHR.



Cette démarche n'est pas à négliger. En effet, si vous ne soumettez pas au CHR vos observations d'oiseaux rares, elles ne pourront être considérées comme totalement valides et, en tant que telles, ne seront peut-être pas prises en compte dans les synthèses à venir. Le comité de validation des données de [www.oiseaux-cote-dor](http://www.oiseaux-cote-dor.fr) n'a ni le temps, ni la légitimité de se substituer au CHR.

Ainsi, si vous voyez le logo  accolé à une de vos observations, pensez à avoir ce réflexe !

Bonnes observations à toutes et tous !

Antoine ROUGERON
LPO Côte-d'Or

Avec le soutien financier de :